

M. SMITH (Calgary-Ouest): J'espère que mes remarques se rapportent à cet article car elles portent sur les pouvoirs du ministre. Mes remarques auront peut-être une portée plus vaste. A mon sens, l'avenir de l'économie canadienne est fondée sur la collaboration des ouvriers, de l'industrie et de l'Etat. Je sais que l'industrie ne se fait pas faute de répéter que l'Etat devrait s'abstenir de toute intervention.

Il y a bien des gens stupides en ce bas monde. Ils ne se rencontrent pas uniquement parmi les hommes de profession ou dans les rangs des ouvriers. Il s'en trouve aussi parmi les industriels. A mon avis, ceux qui ont des idées aussi extrêmes et absurdes méconnaissent l'histoire de notre pays. Si étrange que cela puisse sembler, j'aurai dans quelques instants des paroles d'approbation à l'adresse du ministre, à qui je demanderai d'étendre encore davantage son champ d'activité. Considérons par exemple le cas de ma province. J'imagine que notre plus importante industrie est la culture des céréales. Une commission des grains existe depuis plusieurs années dans notre pays. Elle a aplani les difficultés qui se sont élevées entre les compagnies et les cultivateurs, ainsi que parmi les cultivateurs et parmi les compagnies. Cet état de choses existe depuis au moins vingt-cinq ans, mais aucune plainte n'a été formulée par ceux qui exploitent cette industrie. Songeons à une autre industrie, celle du transport, qui est l'une de nos plus importantes entreprises. Les compagnies de chemins de fer—et nous savons aujourd'hui qu'il en a été ainsi depuis plusieurs années—ne peuvent publier un tarif applicable au transport d'un article, entre Ottawa et Prescott, où notre whip m'a reçu en fin de semaine, sans que les intéressés puissent s'adresser à une commission pour faire déterminer ce tarif selon une base convenable, et cela n'entraîne pour eux aucune dépense considérable. Rappelons-nous aussi que les chemins de fer ne peuvent fermer une gare ou congédier un télégraphiste ou un chef de gare sans l'approbation de la Commission des transports.

Songeons aussi aux compagnies d'assurance qui font des affaires dans tout le Canada. Personne ne peut émettre une police d'assurance dans les diverses provinces sans avoir préalablement obtenu un permis. Il serait peut-être possible de réaliser des économies dans ce domaine. Nous avons neuf divisions provinciales et une division fédérale d'assurance. Je sais que le conseil privé s'est quelque peu fourvoyé en refusant au Gouvernement fédéral la pleine et entière juridiction qui devrait lui être confiée dans ce domaine. Prenons par exemple, l'industrie qui vient au deuxième rang dans notre province par ordre d'importance,

[L'hon. M. Howe.]

c'est-à-dire l'extraction de la houille. Nous avons une loi sur les mines, calquée sur le Mines Act de Grande-Bretagne. Ces mesures s'appliquent à tous, depuis l'administrateur général jusqu'au jeune employé qui ouvre les portes pour permettre la montée des charges et qui voit à ce que l'air puisse circuler convenablement. Je mentionne ces faits parce que certaines gens estiment que le Gouvernement doit se tenir à l'écart. Depuis vingt-cinq ou trente ans le Gouvernement a eu un rôle à jouer dans la réglementation des affaires au Canada. Personne ne se plaint des sociétés d'assurances, des établissements faisant le commerce des céréales, des entreprises ferroviaires ou des compagnies houillères. Je rappelle ces choses afin de dissiper les craintes de certaines gens qui ne connaissent pas l'histoire industrielle de leur propre pays.

J'affirme donc au ministre,—monsieur le président semble désireux de savoir où je veux en venir,—que je n'ai pas confiance dans l'étatisation. J'ai tenté de m'expliquer clairement. J'ajoute que les réglementations ou, pour me servir d'un terme plus modéré, l'intervention du Gouvernement, sont justifiées quand les choses ne vont pas bien. Le monopole, en soi, n'a rien de condamnable, mais lorsqu'il profite de sa situation...

Une VOIX: Oh, oh!

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je prierais l'honorable député d'élever la voix de façon que je puisse le comprendre. Il n'a fait que dire: "Oh, oh!". Une femme en couches dit "oh" elle aussi, et bien d'autres choses encore. Je disais donc que le monopole en soi n'est pas une mauvaise chose mais qu'il devient quand il sert à l'écrasement du faible. Un monopole judicieusement dirigé peut produire à bon marché mais dès qu'il met à profit sa puissance, il devient mauvais, et je crois, à ce propos, qu'il conviendrait que le Parlement étudie un jour ou l'autre la question des brevets, car ceux-ci sont dans une large mesure responsables de cet état de choses. C'est contre le monopole que l'Etat se doit d'intervenir, d'exercer un contrôle, de s'interposer, et que sais-je encore. Suivant l'idée que je me fais du commerce et de l'économie pour l'avenir, cette grande association entre le travail, l'industrie et l'Etat, j'ai confiance que le ministre, s'il le juge nécessaire, verra à faire valoir ses vues, sa compétence et son autorité à engager le Gouvernement à exercer une influence stabilisatrice pour le maintien de la position du capital et du travail, et de cette base fondamentale du triangle à angle droit, composé de l'homme moyen, du consommateur, et de l'employé de bureau qui acquitte presque la totalité des impôts. Je ne suis peut-être pas d'accord avec quelques-uns de mes collègues, sur ce point.